



CCAS DE LÉZIGNAN-CORBIÈRES
DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
SÉANCE DU 18 MARS 2025

OBJET : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2024			
Nombre de conseillers en exercice : 16	Nombre de conseillers présents : 9	Nombre de votants : 11	Date de la convocation : 13 mars 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 18 mars, à 9 heures, le Conseil d'Administration du CCAS de Lézignan-Corbières s'est assemblé dans la salle des mariages de l'Hôtel de Ville, Cours de la République, sous la présidence de M. le Président, Gérard FORCADA.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Sylviane BERNAZEAU

RAPPORTEUR : Gérard FORCADA

QUORUM : 8

Etaient présents : Mme Sylviane BERNAZEAU ; Mme Bernadette FALCONETTI ; M. Gérard FORCADA ; Mme Suzanne HERNANDES ; Mme Mirelle SANTINI ; Mme Marie-Claude MARTINEZ ; M. Bernard FUMET ; M. Alain Marc GARCIA ; M. Freddy NOLOT.

Etaient excusés : M. Bernard BLANC ; Mme Chantal JAOUÏ ; Mme DANRE Sylvie ; Mme Dominique JOLIS-PAILHIEZ ; Mme Jacqueline TESSARO ; Mme Christine BENET ; Mme Monique PUJAU.

Ont donné procuration : Mme Christine BENET à M. Gérard FORCADA ; Mme Monique PUJAU à Mme Suzanne HERNANDES.

Vu les articles L1612-12 à 1612-14, et L2121-31 du Code des Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Vu l'article L2121-14 du CGCT,

Vu l'instruction comptable M57,

Vu le compte administratif 2024 budget CCAS

Vu la note de synthèse jointe au Compte Administratif 2024

Conformément aux articles L1612-12 à 1612-14, et L2121-31 du CGCT, le Conseil d'Administration doit voter le Compte administratif présenté par le Président avant le 30 juin 2024.

Conformément à l'article L2121-14 du CGCT, dans les séances où le Compte administratif du Président est débattu, le Conseil d'administration élit son président. Dans ce cas, le Président peut assister à la discussion mais doit se retirer de la salle au moment du vote.

En conséquence, il est demandé au Conseil municipal de se prononcer sur les résultats du Compte administratif, Budget principal 2024, selon les données exposées ci-dessous :

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
résultats reportés (1)	0,00	0,00		52 072.71	0,00	52 072.71
opérations de l'exercice (2)	0,00	0,00	33 840.11	17 257.00	33 840.11	17 257.00
TOTAUX CUMULES (1 + 2)	0,00	0,00	33 840.11	69 329.71	33 840.11	69 329.71
reste à réaliser (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAUX CUMULES (1 + 2 + 3)	0,00	0,00	33 840.11	69 329.71	33 840.11	69 329.71
RESULTATS DEFINITIFS		0,00		35 489.60		35 489.60

SECTION FONCTIONNEMENT

Dépenses 2024 : 33 840.11 €
Recettes 2024 : 17 257.00 € (hors 002)
Résultat 2024 : - 16 583.11 € (hors 002)
Crédits reportés 2023 : 52 072.71 € (002)
Excédent 2024 : 35 489.60 € (002)

SECTION INVESTISSEMENT

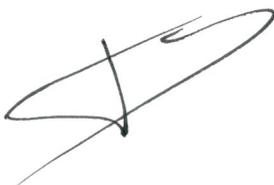
Dépenses 2024 : 0 €
Recettes 2024 : 0 €
Crédits reportés 2023 : 0.00 €
Résultat 2024 : 0.00 €

**Sur présentation de son rapporteur,
Le Conseil d'administration
A l'unanimité**

Décide

- 1) De donner acte** de la présentation faite du compte administratif 2024 Budget CCAS.
- 2) De constater** la comptabilité principale, les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice, aux débits et aux crédits à titre budgétaire aux différents comptes.
- 3) De voter et arrêter** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Le Président,
Gérard FORCADA



La secrétaire de séance,
Sylviane BERNAZEAU

